



PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

***Demande concomitantes Asile et Séjour  
PARENT D'ENFANT FRANÇAIS (art L 313-11 6° du CESEDA)***

**LISTE CI-DESSOUS DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES À FOURNIR**

- Formulaire ci-joint rempli ;
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois :**
  - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou : bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si **locataire**) ; ou taxe d'habitation ;
  - **si hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
  - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès à internet de l'hébergeant).
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie).
- 50€ en timbres fiscaux**
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle vous ne vivez pas en France en état de polygamie** (si vous êtes marié et ressortissant d'un État autorisant la polygamie);
- Justificatif de la possession de l'essentiel des liens personnels et familiaux en France :**
  - liens matrimoniaux et filiaux : extrait d'acte de mariage, ou extraits des actes de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois etc. ;
  - liens parentaux et collatéraux : extraits d'actes de naissance des parents et de la fratrie avec filiation, jugement d'adoption ou de tutelle (documents correspondant à la situation au moment de la demande) ;
  - liens professionnels ou personnels : contrat de travail, fiches de paie, participation à la vie locale/associative etc...
- Justificatif du séjour régulier en France des membres de votre famille** : copie du titre de séjour ou de la carte nationale d'identité des membres de votre famille présent sur le territoire;
- Justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installée en France** : enfants, conjoint, concubin ou partenaire pacsé;
- Justification, par tout moyen permettant d'en apprécier la durée, de votre résidence habituelle (et continue) en France :**

visa, récépissé de demande de titre de séjour, récépissé de demande d'asile, documents d'une administration publique (préfecture, service social, établissement scolaire), documents émanant d'une institution privée (certificat médical, relevés bancaires présentant des mouvements etc.), écrits personnels incontestables (courriers, attestations de proches);
- Nature de vos liens avec votre famille restée dans votre pays d'origine** : tout document probant y compris actes de décès des membres de la famille à l'étranger ;
- Justificatifs sur vos conditions d'existence en France** (revenus, salaires, relevés bancaires etc.);
- Justificatifs de votre insertion dans la société française** (attestations de cercles amicaux, adhésion à des associations, activité bénévole, participation aux activités scolaires des enfants, etc.).

**Nota :**

- Veuillez retourner les pièces demandées avec la liste ci-jointe classées dans l'ordre de cette liste
- **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ**– dans l'hypothèse où vous ne seriez pas en mesure de fournir les documents sollicités, veuillez en préciser les raisons sur papier libre joint à votre réponse sur lequel vous aurez également listé les pièces non produites
- Les justificatifs doivent être accompagnés le cas échéant de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé près une cour d'appel
- Des pièces complémentaires pourront vous être demandées lors de l'étude de votre dossier